

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 416

25 février 2009

SOMMAIRE

6922767 Holding Sàrl	19935	Lux Floor S.A.	19947
Alcyone S.A.	19952	Lux Floor S.A.	19947
AMB Fund Management S. à r.l.	19928	Madill Holdings (Luxembourg) S. à r.l. ...	19936
AMCIC UMCEBO (Lux) S.à r.l.	19923	Manova S.A.	19949
ArcelorMittal Research & Development	19951	Metalfar International S.A.	19967
ASTREE	19954	Montrica Global Opportunities Master Fund (Luxembourg) S.à r.l.	19927
Avva Holding S.A.	19943	M.Y. Healthcare Luxembourg S.A.	19952
BI-Invest Compartment Fund, SICAV SIF	19956	Nais Fund of Funds	19948
Bryce Invest S.A.	19933	NobisLux Sicav	19948
BTK Projet S.A.	19934	Patron Aachen Leasing S. à r. l.	19937
Bureau Comptable Pascal Wagner S.A.	19925	Patron Bismarck Holding S.à r.l.	19939
CEREP Tour Air 2 S.à r.l.	19942	Patron Ku'damm S.à r.l.	19939
Comptoir Foncier du Grund S.A.	19951	Patron Weghell IV S.à r.l.	19927
Construction Investments S.à r.l.	19936	Petroleum Resources Holding A.G. Lu- xembourg	19955
Consultance Design & Développement In- formatique s.à.r.l.	19954	Powertrain S.à r.l.	19945
Coriolus Properties Sàrl	19941	Quinton Hazell Letzebuerg Sàrl	19935
Dewnos Investments S.A.	19959	Satine International S.A.	19959
Dewnos Investments S.à.r.l.	19959	Satisfactory	19955
Diversified Ventures GP, S. à r.l.	19942	Sina International S.A.	19953
Diversified Ventures, S.C.A., Sicar	19942	Telefashion & More S.à r.l.	19958
Dogisa S.A.	19941	The Directors' Office	19927
Euro Integrating Systems S.à r.l.	19928	The Four Plus (Luxembourg) S.A.	19953
Fase Fintek S.A.	19938	Third Eye Capital ABL Opportunities Fund	19933
FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA So- ciété à responsabilité limitée	19945	Third Eye Capital ABL Opportunities S.à r.l.	19929
FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA So- ciété à responsabilité limitée	19943	Third Eye Capital Special Opportunities Sàrl	19929
Fiducial Expertise S.A.	19925	Trillium Investments Luxembourg S.à r.l.	19943
Fiparmed Investissements S.A.	19949	Ulysses Luxembourg S.à r.l.	19954
FR Horizon Topco Sàrl	19934	Vestcar S.A.	19922
Haute Route	19930	Westbridge S.à r.l.	19936
Hellas Telecommunications (Luxem- bourg) II	19935	Whirlwind Participations S.A.	19940
JMW Luxembourg S.A.	19937	Zawalsky Goncalves Angelique s.à r.l.	19925

Vestcar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 102.266.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le douze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société "TOWDERSON S.A.", une société constituée et existant sous les lois de la République du Panama, établie et ayant son siège social à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama-City (République du Panama), ici représentée par:

Madame Sabrina BOURGUIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 05 janvier 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

ci-après dénommé: "le mandant",

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "VESTCAR S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 102.266, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 30 juillet 2004 et dont sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") a été faite, le 19 octobre 2004, sous le numéro 1043 et page 50 041 (ci-après: "la Société").

Que les statuts de la Société n'ont jamais subi des modifications depuis sa constitution.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en trois mille cent (3'100) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) par action, chacune action intégralement en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "VESTCAR S.A.", prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les trois mille cent (3'100) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que les certificats d'actions au porteur ou le cas échéant, le registre des actionnaires nominatifs ont été annulés à partir de ce jour.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. BOURGUIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 janvier 2009. Relation: EAC/2009/435. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 JAN. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009018934/239/54.

(090019397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

AMCIC UMCEBO (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.336.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of January,
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

AMCI Capital L. P., a limited partnership constituted and existing under the laws of Grand Cayman, registered with the registrar of Limited Partnerships of Cayman Islands under the number WK-18565, with its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands,

duly represented by M^e Sophie ZINTZEN, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given, on January 21, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in its capacity of sole member of the Company (the "Sole Member") requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 136,867.- (one hundred thirty-six thousand eight hundred sixty-seven United States Dollars), so as to bring it from its present amount of USD 1,844,778.- (one million eight hundred forty-four thousand seven hundred seventy-eight United States Dollars) represented by 1,844,778 (one million eight hundred forty-four thousand seven hundred seventy-eight) corporate units with a par value of USD 1.- (one United States Dollar) each, to the amount of USD 1,981,645.- (one million nine hundred eighty-one thousand six hundred forty-five United States Dollars) represented by 1,981,645 (one million nine hundred eighty-one thousand six hundred forty-five) corporate units, with a par value of USD 1.- (one United States Dollar) each by the creation and issue of 136,867 (one hundred thirty-six thousand eight hundred sixty-seven) corporate units with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each.

The new corporate units shall have the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription and Payment

The Sole Member declared to subscribe for the 136,867 (one hundred thirty-six thousand eight hundred sixty-seven) newly issued corporate units with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each and to make payment in full for such new shares by a payment in cash.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly, so that the amount of USD 136,867.- (one hundred thirty-six thousand eight hundred sixty-seven United States Dollars) is at the disposal of the Company.

Second resolution

The Sole Member resolved to amend article 5 of the articles of association so as to reflect the above mentioned resolution, which shall now be read as follows:

Art. 5. "The subscribed capital is set at one million nine hundred eighty-one thousand six hundred forty-five United States Dollars US Dollar (USD 1,981,645.-) represented by one million nine hundred eighty-one thousand six hundred forty-five (1,981,645) corporate units with a nominal value of one United States Dollars (USD 1.-) each.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand six hundred euros (EUR 1,600.-).

For registration purposes the amount of USD 136,867.- is evaluated at EUR 106,386.95.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung:

Im Jahre zweitausendundneun, am zweiundzwanzigsten Januar,

Vor dem Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

die Gesellschaft AMCI Capital L.P., eine nach den Gesetzen der Grand Cayman Inseln gegründete und bestehende "Kommanditgesellschaft", eingetragen im Handelsregister der Cayman Inseln unter der Nummer WK-18565, mit Gesellschaftssitz in Walkers House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Insel,

ordnungsgemäß vertreten durch Maître Sophie ZINTZEN, Rechtsanwältin, wohnhaft in L-2320 Luxemburg, 69, Boulevard de la Pétrusse, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmachterteilung, ausgestellt in Luxembourg am 21. Januar 2009;

Die besagte Vollmacht wird, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und den unterzeichnenden Notar, dieser Urkunde als Anlage beigefügt bleiben, um mit derselben bei den Registrierungsbehörden einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin der Gesellschaft (die "Alleingesellschafterin") den unterzeichnenden Notar gebeten, die folgenden Beschlüsse festzuhalten:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt das Gesellschaftskapital durch einen Betrag von USD 136.867.- (einhundertsechsdreißigtausend achthundertsiebenundsechzig US Dollar) zu erhöhen, um es von seinem gegenwärtigen Betrag in Höhe von USD 1.844.778.- (einer Million achthundertvierundvierzigtausend siebenhundertachtundsiebzig US Dollar), dargestellt durch 1.844.778 (eine Million achthundertvierundvierzigtausend siebenhundertachtundsiebzig) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je USD 1.- (einem US Dollar), auf einen Betrag von USD 1.981.645.- (eine Million neunhunderteinundachtzigtausend sechshundertfünfundvierzig US Dollar) eingeteilt in 1.981.645 (eine Million neunhunderteinundachtzigtausend sechshundertfünfundvierzig) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je USD 1.- (einem US Dollar) zu erhöhen mittels Ausstellung und Ausgabe von 136.867 (einhundertsechsdreißigtausend achthundertsiebenundsechzig) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von je einem US Dollar (USD 1.-).

Die neuen Geschäftsanteile werden die gleichen Rechte und Pflichten haben wie die bestehenden Geschäftsanteile.

Zeichnung und Auszahlung

Die Alleingesellschafterin erklärt die 136.867 (einhundertsechsdreißigtausend achthundertsiebenundsechzig) neu ausgegebenen Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je USD 1.- (einem US Dollar) gezeichnet zu haben und die neuen Geschäftsanteile vollständig in bar ausgezahlt zu haben.

Der Nachweis dieser Zahlung ist dem unterzeichnenden Notar erbracht worden, welcher dies ausdrücklich bestätigt, so dass der Betrag von USD 136.867.- (einhundertsechsdreißigtausend achthundertsiebenundsechzig US Dollar) von heute an der Gesellschaft zur Verfügung steht.

Zweiter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern, um den vorherigen Beschluss widerzuspiegeln:

Art. 5. "Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt eine Million neunhunderteinundachtzigtausend sechshundertfünfundvierzig US Dollar (USD 1.981.645.-) eingeteilt in eine Million neunhunderteinundachtzigtausend sechshundertfünfundvierzig (1.981.645) Geschäftsanteile von einem Nennwert von je einem US Dollar (USD 1.-)."

Kosten

Der Betrag der Kosten, Gebühren, Honorare und Ausgaben, welche zu Lasten der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde anfallen, wird auf ungefähr eintausendsechshundert Euro (EURO 1.600,-) geschätzt.

Für den Bedarf der Einregistrierung wird die Summe von USD 136.867,- auf EUR 106.386,95 geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der obengenannten erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäß dem Wunsch derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung der Urkunde an die erschienene Partei, hat diese zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: S. Zintzen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 28 janvier 2009. LAC/2009/3296. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009019772/5770/108.

(090020305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Zawalsky Goncalves Angelique s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 82, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 138.339.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Zawalsky Goncalves Angélique s.a.r.l. tenue au siège de la société en date du 1^{er} octobre 2008

L'associé est présent.

Le gérant a pris la décision suivante:

L'associé décide

- de transférer le siège social de la société du 36, Dernier Sol L-2543 LUXEMBOURG au 82, Dernier Sol L-2543 LUXEMBOURG.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée, signé en nom de ZAWALSKY GONCALVES ANGELIQUE S.A.R.L.

Mme ZAWALSKY Sabine

Gérante technique

Référence de publication: 2009018362/1399/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09894. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Fiducial Expertise S.A., Société Anonyme,

(anc. Bureau Comptable Pascal Wagner S.A.).

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 47.269.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, inscrite sous le numéro B 47.269 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée sous la dénomination initiale de INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A. suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 295 du 4 août 1994. La dénomination sociale et les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 5 septembre 2001 par acte du même notaire, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 204 du 6 février 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pascal WAGNER, président du conseil d'administration.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie GILMER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée élit comme scrutateurs Madame Adriana FREYERMUTH et Monsieur Clément VILLAUME, tous deux maîtres en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Le bureau ainsi constitué constate que toutes les actions sont présentes respectivement représentées par des fondés de procuration spéciale, ce qui résulte d'une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau. Cette liste ainsi que les procurations spéciales restent annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président salue l'assistance et constate que tous les actionnaires se considèrent dûment convoqués et ont eu parfaite connaissance de l'ordre du jour, qui est libellé comme suit:

1) Autorisation de la cession des actions de la Société, telle que prévue par le contrat d'acquisition et de garantie signé en date du 5 novembre 2008 avec effet au 2 janvier 2009.

2) Modification de l'Article 1^{er} Alinéa 1^{er} des statuts sociaux relativement au changement de la dénomination sociale de la Société de "BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A." en "FIDUCIAL EXPERTISE S.A.".

3) Démissions de l'administrateur-délégué et des deux administrateurs en fonction à la date de la présente assemblée.

4) Nomination d'un nouvel administrateur-délégué et de deux nouveaux administrateurs, et d'un commissaire aux comptes.

5) Divers

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle a été régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix, et par votes séparés:

Première résolution

L'assemblée autorise la cession par la société Primecite Invest SA, société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 81, rue J.B Gillardin - 4735 Pétange - Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32079, et par la société Visavis Editions SA, société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 81, rue J.B Gillardin - 4735 Pétange - Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30611, des actions que ces deux sociétés détiennent dans le capital de la Société et qui représentent ensemble 100% du capital et des droits de vote de celle-ci, cette cession devant être faite à la société Fidexpertise, société de droit français ayant son siège social au 41, rue du Capitaine Guynemer - 92400 Courbevoie - France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre - France sous le numéro 552 108 722.

Deuxième résolution

La dénomination sociale de la Société est modifiée de "BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A." en "FIDUCIAL EXPERTISE S.A."

En conséquence l'Article 1^{er}, Alinéa 1^{er} des statuts est modifié comme suit: "Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIDUCIAL EXPERTISE S.A.", le reste de l'Article 1^{er} des statuts demeurant inchangé.

Troisième résolution

L'assemblée constate et accepte la démission de l'administrateur et de l'administrateur-délégué, Monsieur Pascal WAGNER, comptable, avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin.

L'assemblée constate et accepte les démissions des deux administrateurs en fonction à la date de la présente assemblée, en l'occurrence:

- Madame Renée WAGNER-KLEIN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin;
- Monsieur Georges MAJERUS, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin.

Quatrième résolution

L'assemblée décide:

1) de désigner à la fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué:

a) Monsieur Christian LATOUCHE, expert-comptable, né le 18 juillet 1940 à Bordeaux (France), avec adresse à F-69450 Saint Cyr au Mont d'Or, 3, Chemin de Braizieux;

2) de désigner aux fonctions d'administrateurs:

b) Monsieur Johan DE LEENHEER, expert-comptable, né le 8 juin 1949 à Roeselare (Belgique), avec adresse à B- 8800 Roeselare, 23, Kaasterstraat;

c) Madame Nathalie JARJAILLE, expert-comptable, née le 30 novembre 1964 à Lyon (France), avec adresse à F-69570 Dardilly, 3, Allée de Longchamp, Chemin de la Beffe.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes avec effet à partir de ce jour et jusqu'au 22 janvier 2012 Monsieur Marc Muller, né le 21 août 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3a, rue Guillaume.

Est révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes, la société - Société de Gestion Internationale Sàrl, avec siège à Pétange, 81, rue J.B. Gillardin avec effet immédiat.

L'administrateur-délégué et les administrateurs sont nommés pour une durée de trois ans, et sont rééligibles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Wagner, M. Gilmer, A. Freyermuth, C. Villaume et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2009. LAC/2009/3299. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009019775/5770/87.

(090020828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

The Directors' Office, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.270.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 14 novembre 2008

Change of registered seat

On the 14th November 2008, the Board of Directors decided to change the registered address of The Directors Office from 5, Allée Scheffer; L-2520 Luxembourg, to 19, Rue de Bitbourg; L-1273 Luxembourg, with immediate effect.

Suit la traduction française:

Changement de siège social

Le 14 novembre 2008, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de The Directors Office du 5, Allée Scheffer; L-2520 Luxembourg vers le 19, Rue de Bitbourg; L-1273 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Agnès Laruelle

Secrétaire du Conseil d'Administration a.i.

Référence de publication: 2009018363/5456/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01018. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Patron Weghell IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 124.591.

—
Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009018435/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00333. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Montrica Global Opportunities Master Fund (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 250.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.020.

—
Extract from the WRITTEN RESOLUTIONS of the Board of Managers of Montrica Global Opportunities Master Fund (Luxembourg) S.à r.l. (the "Company") taken on January 06, 2009.

On January 06, 2009, the Board of Managers of the Company took the following resolution:

1. Transfer of the statutory seat of the Company from 5, Allée Scheffer; L-2520 Luxembourg to 19, Rue de Bitbourg; L-1273 Luxembourg with effect on January 12, 2009;

Suit la traduction française:

Le 06 janvier 2009, le Conseil de Gérance de la Société a pris la décision suivante:

1. Transfert du siège social de la Société du 5, Allée Scheffer; L-2520 Luxembourg au 19, Rue de Bitbourg; L-1273 Luxembourg avec effet au 12 janvier 2009.

Luxembourg, January 06, 2008.

Mr Richard Goddard

Manager

Référence de publication: 2009018364/5456/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01017. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

AMB Fund Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.622.

Extract from the WRITTEN RESOLUTIONS of the Board of Managers of AMB FUND MANAGEMENT S.à r.l. (the "Company") taken on January 06, 2009.

On January 06, 2009, the Board of Managers of the Company took the following resolution:

1. Transfer of the statutory seat of the Company from 5, Allée Scheffer; L-2520 Luxembourg to 19, Rue de Bitbourg; L-1273 Luxembourg with effect on January 12, 2009;

Suit la traduction française:

Le 06 janvier 2009, le Conseil de Gérance de la Société a pris la décision suivante:

1. Transfert du siège social de la Société du 5, Allée Scheffer; L-2520 Luxembourg au 19, Rue de Bitbourg; L-1273 Luxembourg avec effet au 12 janvier 2009.

Luxembourg, January 06, 2008.

Mr Arnaud Dubois

Manager

Référence de publication: 2009018365/5456/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01019. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Euro Integrating Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 89.538.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des associés (clôture de liquidation) de la société «EURO INTEGRATING SYSTEMS a r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à ANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 décembre 2008, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 janvier 2009. Relation: EAC/2009/191.

- que la société «EURO INTEGRATING SYSTEMS S.à r.l.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 89.538,

constituée originellement sous la dénomination de «MICRO.COM S.à r.l.» suivant acte du notaire soussigné du 21 octobre 2002 et publié au Mémorial C numéro 1693 du 27 novembre 2002; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 2 mai 2003 et publié au Mémorial C numéro 727 du 9 juillet 2003, au capital social de douze mille cinq cent Euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,- EUR) chacune,

se trouve à partir de la date du 30 décembre 2008 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du même date aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009019264/239/32.

(090019137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Third Eye Capital Special Opportunities Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.259.

Extract from the WRITTEN RESOLUTIONS of the Board of Managers of Third Eye Capital Special Opportunities S.à r.l. (the "Company") taken on January 06, 2009.

On January 06, 2009, the Board of Managers of the Company took the following resolution:

1. Transfer of the statutory seat of the Company from 5, Allée Scheffer; L-2520 Luxembourg to 19, Rue de Bitbourg; L-1273 Luxembourg with effect on January 12, 2009;

Suit la traduction française:

Le 06 Janvier 2009, le Conseil de Gérance de la Société a pris la décision suivante:

1. Transfert du siège social de la Société du 5, Allée Scheffer; L-2520 Luxembourg au 19, Rue de Bitbourg; L-1273 Luxembourg avec effet au 12 janvier 2009.

Luxembourg, January 06, 2008.

Mr Richard Goddard

Manager

Référence de publication: 2009018366/5456/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01024. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Third Eye Capital ABL Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.046.

Extract from the WRITTEN RESOLUTIONS of the Board of Managers of Third Eye Capital ABL Opportunities S.à r.l. (the "Company") taken on January 06, 2009.

On January 06, 2009, the Board of Managers of the Company took the following resolution:

1. Transfer of the statutory seat of the Company from 5, Allée Scheffer; L-2520 Luxembourg to 19, Rue de Bitbourg; L-1273 Luxembourg with effect on January 12, 2009;

Suit la traduction française:

Le 06 janvier 2009, le Conseil de Gérance de la Société a pris la décision suivante:

1. Transfert du siège social de la Société du 5, Allée Scheffer; L-2520 Luxembourg au 19, Rue de Bitbourg; L-1273 Luxembourg avec effet au 12 janvier 2009.

Luxembourg, January 06, 2008.

Mr Richard Goddard

Manager

Référence de publication: 2009018367/5456/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01026. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Haute Route, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 138.906.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of January
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg

There appeared:

WE FINANCE AND SERVICES (Luxembourg), S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 57.450, represented by his manager Mr. Gert van Noord, chief financial officer, born on 27 November 1952 in Punta Cardon, Venezuela and residing at 2, Siggy Vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg.

hereby represented by Mrs Dorothee Ciolino, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 21 January 2009.

The meeting is declared open.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder of HAUTE ROUTE S.A., a public limited liability company (société anonyme unipersonnelle) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) of 21 May 2008, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1516 dated June 19, 2008 and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 138.906 (the "Company") and lastly amended by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) of 18 December 2008, not yet published.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. Increase the corporate capital by an amount of one million four hundred and five thousand three hundred and ninety-eight Euro (EUR 1,405,398.-) so as to raise it from its current amount of four hundred thousand Euro (EUR 400,000.-) to one million eight hundred and five thousand three hundred and ninety-eight Euro (EUR 1,805,398.-), represented by one million eight hundred and five thousand three hundred and ninety-eight shares (1,805,398) with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed capital increase.

2. To issue one million four hundred and five thousand three hundred and ninety-eight (1,405,398) new shares, together with a total share premium issue for an amount of seven hundred and eighty-eight thousand three hundred and seventy-four Euros and seventy-eight cents (EUR 788,374.78), so as to raise the number of shares from four hundred thousand (400,000) to one million eight hundred and five thousand three hundred and ninety-eight (1,805,398) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares. Subscription and payment in full of the one million four hundred and five thousand three hundred and ninety-eight (1,405,398) new shares of the Company with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a total share premium issue for an amount of seven hundred and eighty-eight thousand three hundred and seventy-four Euro and seventy-eight cents (EUR 788,374.78), by WE FINANCE AND SERVICES (Luxembourg), S.à r.l., prenamed, by a contribution in cash and allocation of the newly issued shares to the sole shareholder.

3. To amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company.

4. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First Resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one million four hundred and five thousand three hundred and ninety-eight Euro (EUR 1,405,398.-) so as to raise it from its current amount of four hundred thousand Euro (EUR 400,000.-) to one million eight hundred and five thousand three hundred and ninety-eight Euro (EUR 1,805,398.-), represented by one million eight hundred and five thousand three hundred and ninety-eight shares (1,805,398) with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second Resolution

The sole shareholder resolves to issue one million four hundred and five thousand three hundred and ninety-eight (1,405,398) new shares, together with a total share premium issue for an amount of seven hundred and eighty-eight thousand three hundred and seventy-four Euros and seventy-eight cents (EUR 788,374.78), so as to raise the number of shares from four hundred thousand (400,000) to one million eight hundred and five thousand three hundred and ninety-

eight (1,805,398) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

Subscription / Payment

There now appeared, Mrs Dorothée Ciolino, prenamed, acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of WE FINANCE AND SERVICES (Luxembourg), S.à r.l., prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 21 January 2009.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of WE FINANCE AND SERVICES (Luxembourg), S.à r.l. prenamed, to one million four hundred and five thousand three hundred and ninety-eight (1,405,398) new shares of the Company with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, together with the total of share premium for an amount of seven hundred and eighty-eight thousand three hundred and seventy-four Euros and seventy-eight cents (788,374.78), and to make payment in full for all such newly subscribed shares and share premium, by a contribution in cash, as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Third Resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall forthwith read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at one million eight hundred and five thousand three hundred and ninety-eight Euro (1,805,398), divided by one million eight hundred and five thousand three hundred and ninety-eight (1,805,398) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand six hundred euros (EUR 3,600.-).

There being no other business, the meeting was adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux janvier.

Par-devant Nous, Maître Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

WE FINANCE AND SERVICES (Luxembourg), S.à r.l., une société à responsabilité limitée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.450, représenté par son gérant M. Gert van Noord, directeur financier, né le 27 novembre 1952 à Punta Cardón, Venezuela, demeurant à 2, Siggj Vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg.

ici représentée par Mme Dorothée Ciolino, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 janvier 2009.

L'assemblée est déclarée ouverte.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La comparante déclare qu'elle est l'actionnaire unique de HAUTE ROUTE S.A., une société anonyme unipersonnelle constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 21 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1516 du 19 juin 2008 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.906 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés en date du 18 décembre 2008 par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), non publié à ce jour.

III. La comparante, dûment représentée, reconnaissant être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de un million quatre cent cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 1.405.398,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) à un million

huit cent cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 1.805.398,-) représenté par un million huit cent cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (1.805.398) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et autorisant aux dividendes à partir du jour de la décision de l'actionnaire unique à l'augmentation de capital proposé.

2. Emission de un million quatre cent cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (1.405.398) nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission totalisant sept cent quatre-vingt-huit mille trois cent soixante-quatorze euros et soixante-dix-huit cents (EUR 788.374,78), afin d'augmenter le nombre d'actions de quatre cent mille (400.000) actions à un million huit cent cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (1.805.398) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes. Souscription et libération de un million quatre cent cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (1.405.398) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission totalisant sept cent quatre-vingt-huit mille trois cent soixante-quatorze euros et soixante-dix-huit cents (EUR 788.374,78), par WE FINANCE AND SERVICES (Luxembourg), S.à r.l. susmentionnée, par un apport en numéraire, et affectation de ces nouvelles actions à l'actionnaire unique.

3. Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société

4. Divers

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société de un million quatre cent cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 1.405.398,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) à un million huit cent cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 1.805.398,-), représenté par un million huit cent cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (1.805.398) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'émettre un million quatre cent cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (1.405.398) nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission totalisant sept cent quatre-vingt-huit mille trois cent soixante-quatorze euros et soixante-dix-huit cents (EUR 788.374,78), afin d'augmenter le nombre d'actions de quatre cent mille (400.000) actions à un million huit cent cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (1.805.398) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription / Paiement

Ensuite, a comparu, Mme Dorothee Ciolino, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée de WE FINANCE AND SERVICES (Luxembourg), S.à r.l., susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 21 janvier 2009.

La comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte WE FINANCE AND SERVICES (Luxembourg), S.à r.l., susmentionnée, à un million quatre cent cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (1.405.398) nouvelles actions de la Société, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission totalisant sept cent quatre-vingt-huit mille trois cent soixante-quatorze euros et soixante-dix-huit cents (EUR 788.374,78) et de libérer intégralement ces nouvelles actions avec la prime d'émission par un apport en numéraire, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 1.805.398,- (un million huit cent cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit) représenté par 1.805.398 (un million huit cent cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit) actions, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à trois mille six cents euros (EUR 3.600,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signée avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé D. Ciolino et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2009. LAC/2009/3300. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009019752/5770/172.

(090020233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Third Eye Capital ABL Opportunities Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.045.

Extract from the WRITTEN RESOLUTIONS of the Managing General Partner of Third Eye Capital ABL Opportunities Fund S.C.A. (the "Company") taken on January 06, 2009.

On January 06, 2009, the Managing General Partner of the Company took the following resolution:

1. Transfer of the statutory seat of the Company from 5, Allée Scheffer; L-2520 Luxembourg to 19, Rue de Bitbourg; L-1273 Luxembourg with effect on January 12, 2009;

Suit la traduction française:

Le 06 Janvier 2009, l'Associé-Gérant-Commandité de la Société a pris la décision suivante:

1. Transfert du siège social de la Société du 5, Allée Scheffer; L-2520 Luxembourg au 19, Rue de Bitbourg; L-1273 Luxembourg avec effet au 12 janvier 2009.

Luxembourg, January 06, 2008.

Third Eye Capital ABL Opportunities S.a r.L.; Managing General Partner

Represented by:

Mr Robert de Normandie / Mr Richard Goddard

Manager / Manager

Référence de publication: 2009018368/5456/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01020. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Bryce Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 63.146.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «BRYCE INVEST S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 décembre 2008, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 janvier 2009. Relation: EAC/2009/195,

- que la société «BRYCE INVEST S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 63.146,

constituée suivant acte notarié du 10 février 1998 et publié au Mémorial C numéro 348 du 14 mai 1998; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 1^{er} février 2002 et publié au Mémorial C numéro 990 du 28 juin 2002, au capital social de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale,

se trouve à partir de la date du 30 décembre 2008 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 18 décembre 2008 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au 10B, rue Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009019267/239/30.

(090019121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

FR Horizon Topco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.941.

En date du 5 décembre 2008, le conseil de gérance a décidé les modifications suivantes avec effet immédiat:

- transfert du siège social de la société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg,
- modification de l'adresse professionnelle du gérant de classe B, Monsieur Richard Brekelmans, de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
- modification de l'adresse professionnelle du gérant de classe B, Monsieur Lambertus Seerden, de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
- modification de l'adresse professionnelle du gérant de classe B Monsieur Johan Dejans de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Lambertus Seerden.

Référence de publication: 2009018389/751/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09998. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

BTK Projet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.384.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Monsieur Joseph LAUWERS, administrateur de société, demeurant à B-8300 Knokke-Heist, Belgique, Merelsweg 2.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La société BTK PROJET S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.384, a été constituée suivant acte reçu le 17 septembre 1992, acte publié en 1992 au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, page 28947;
2. Le capital social de la société s'élève à € 700.000,- (sept cent mille euros) représenté par 100 (cent) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.
3. Le comparant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société BTK PROJET S.A.
4. Le comparant approuve le Bilan de la Société.
5. Le comparant accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;
6. Le comparant a l'intention de dissoudre la société avec effet immédiat;
7. En sa qualité de liquidateur de la Société "BTK PROJET S.A.", le comparant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute, clôturant ainsi la dissolution;
8. Les livres et documents de la société BTK PROJET S.A. seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. LAUWERS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 décembre 2008. Relation: LAC/2008/48530. Reçu douze euros (12, €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009018839/211/35.

(090019457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

6922767 Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.792.

En date du 5 décembre 2008, le conseil de gérance a décidé les modifications suivantes avec effet immédiat:

- transfert du siège social de la société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

- modification du siège social du gérant de classe B, ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

ATC Management (Luxembourg) S.à. r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009018390/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09999. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090018244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Quinton Hazell Letzebuerg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.819.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 19 janvier 2009 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009018391/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10007. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090018241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Hellas Telecommunications (Luxembourg) II, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 93.039.

Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2009

L'assemblée générale extraordinaire a pris la résolution suivante:

Madame Rosa Villalobos a été remplacée en tant que membre du conseil de surveillance de la Société par Monsieur Harald Charbon, employé privé, né le 11 juillet 1969 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2008 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HELLAS TELECOMMUNICATIONS (LUXEMBOURG) II
SGG S.A.
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009018588/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08832. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Construction Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.849.507,40.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.926.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil de Gérance prises par voie circulaire:

- Le siège social de la Société est transféré du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.

- L'adresse professionnelle du gérant Monsieur Eric VANDERKERKEN, a été modifiée du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.

Bert Seerden.

Référence de publication: 2009018392/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10937. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Madill Holdings (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.027.285,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.870.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil de Gérance tenu en date du 3 novembre 2008 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009018393/751/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10940. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Westbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 98.280.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe L-1637 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Le gérant de la Société, Christophe DAVEZAC a transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009018414/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08580. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

JMW Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 89.722.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, Christophe DAVEZAC, Eddy DOME et Fabio MAZZONI, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme READ S.à r.l., ayant son siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2006 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009018411/6341/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00312. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Patron Aachen Leasing S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.388.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, me Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009;

Deuxième résolution

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009;

- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009018413/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00317. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Fase Fintek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 67.903.

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FASE FINTEK S.A., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.903, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 1998, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 190 du 20 mars 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giovanni VITTORE, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Rémy MENEGUZ, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Anne-Marie PRIMICERI, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.100 (mille et cent) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et Commissaire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Giovanni Vittore, né le 29.05.1955 à Turi (Italie) avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration;

remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire de la Société. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. VITTORE, R. MENEGUZ, A-M. PRIMICERI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51539. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009018840/211/62.

(090019256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Patron Bismarck Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 102.660.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009;

Deuxième résolution

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse d'un des gérants comme suit:

- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Mr Fabio MAZZONI de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'Associé Unique nomme Mr Michael VANDELOISE, né le 16 juillet 1982 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009018412/6341/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00315. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Patron Ku'damm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.169.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 29 décembre 2008

Première résolution

Les Associés acceptent le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009;

Deuxième résolution

Les Associés prennent note du changement d'adresse des gérants comme suit

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2009018415/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06877. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Whirlwind Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 43, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.805.

L'an deux mille neuf, le vingt-six janvier.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "Whirlwind Participations S.A.", R.C.S Luxembourg numéro B 109.805, ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 43, rue de Strasbourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1408 du 17 décembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 28 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2222 du 11 septembre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur SALZMANN, demeurant en Suisse.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame CLAUDE, demeurant professionnellement Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur CREVOISIER.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix-sept mille cent quarante-trois (17.143) actions sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de six cent mille cinq euros (600.005,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des représentants des actionnaires et des membres du bureau restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Introduction d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B;
2. Modification subséquente du pouvoir de signature et modification subséquente des articles 7, premier alinéa et article 8, dernier alinéa des statuts de la Société;
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'introduire des administrateurs de catégorie A et de catégorie B et constate par conséquent que le Conseil d'Administration de la Société se compose désormais comme suit:

Administrateur de catégorie A:

Monsieur Daniel SALZMANN, président.

Administrateurs de catégorie B:

Monsieur Bruno ABBATE;

Madame Isabelle CLAUDE.

19941

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le pouvoir de signature de la Société et de modifier en conséquence les articles 7, premier alinéa et article 8 dernier alinéa des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 7. 1^{er} Alinéa.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont de catégorie "A" et/ou de catégorie "B"."

" **Art. 8, dernier alinéa.** La Société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B de la Société."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Salzmann, Claude, Crevoisier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2009. LAC/2009/3328. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009019756/5770/62.

(090020243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Coriolus Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 109.845.

Le bilan au 31 mars 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Coriolus Properties S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009018420/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10888. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Dogisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 8, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 54.708.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale tenue à Luxembourg en date du 31.12.2008:

«Suite aux rapports du liquidateur et du vérificateur, il est décidé:

1. d'approuver le bilan de clôture de la liquidation,

2. de donner décharge:

a. au liquidateur pour l'exercice de sa fonction,

b. au vérificateur pour l'exercice de sa fonction

3. de déclarer la liquidation comme clôturée,

4. de conserver les documents et les livres de la société pendant cinq ans au 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg»

Luxembourg, le 14 janvier 2009.
Pour avis sincère et conforme
Pour *DOGISA S.A.*
Bernard & Associés S.C.
Eric Bernard
Associé

Référence de publication: 2009018416/3361/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06081. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

CEREP Tour Air 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.520.

—
Les comptes annuels pour la période du 25 septembre 2007 (date du constitution) au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019110/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA08849. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Diversified Ventures GP, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 124.957.

—
Le Rapport Annuel au 31 décembre 2007 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Janvier 2009.

Grégory MAGHE / Christoph LANZ

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2009018421/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07482. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Diversified Ventures, S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 124.967.

—
Le Rapport Annuel au 31 décembre 2007 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Janvier 2009.

Grégory MAGHE / Christoph LANZ

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2009018422/1183/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07500. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Trillium Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.806.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 22 janvier 2009

L'associé unique de la Société accepte les démissions de:

- Mr Jonathan Murrin en tant que gérant de la Société avec effet le 12 janvier 2009;
- Mr Michael Alexander Schraer en tant que gérant de la Société avec effet le 12 janvier 2009.

Les membres du conseil de gérance étant dorénavant les suivants:

- Mr. Andrew Rhodes
- Mr. Alexis Kamarowsky
- Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino
- Mr. Jean-Marc Debaty
- Mme Danielle Caviglia.

A Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009019035/536/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10964. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 96.848.

—
Le bilan clos au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/01/2009.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA s.à r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009018423/1652/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10891. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Avva Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 116.609.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of December,

before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mister Arunas Grigaitis, director, born on September, 25th, 1975 in Kaunas (Lithuania), with professional address at Rūdninku g.18, 01135, Vilnius (Lithuania), (the Sole Shareholder) here represented by Mrs. Souade Boutharouite, with professional address at L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, by virtue of a proxy given in Lithuania, on December 16th, 2008.

Said proxy after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the notary to state that:

- the Sole Shareholder holds all the shares in the Luxembourg joint stock company (société anonyme) existing under the name of AVVA HOLDING SA, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.609 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître André Jean Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated May 22, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No. 1447 of July 27, 2006;

- the Company's share capital is set at EUR 35.000,- (thirty-five thousand euro) represented by 1.000 (thousand) shares of stock, having a par value of EUR 35.- (thirty-five euro) each;

- the Sole Shareholder acts as liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the assets of the Company, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Sole Shareholder gives discharge to Arunas Grigaitis, Anne Huberland and Tania Fernandes, in their capacity as directors of the Company, and EUROCOMPRES S.A., in its capacity as Statutory Auditor, for the accomplishment of their mandate up to the date hereof;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le trente et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Arunas Grigaitis, directeur de sociétés, né le 25 septembre 1975 à Kaunas (Lituanie), demeurant professionnellement à Rūdninku g.18, 01135, Vilnius (Lituanie), (l'actionnaire unique), ici représenté par Mademoiselle Souade Boutharouite, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lituanie, le 16 décembre 2008

Laquelle procuration après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la société anonyme existant sous la dénomination Avva Holding S.A., constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.609 (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître André Jean Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1447 du 27 juillet 2006;

- le capital social de la Société est fixé à EUR 35.000,- (trente-cinq mille euro), représenté par 1.000 (mille) actions ayant une valeur nominative de EUR 35.- (trente-cinq euro) chacune;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique donne décharge à Arunas Grigaitis, Anne Huberland et Tania Fernandes en leur qualité d'administrateurs, et à EUROCOMPTE S.A., en sa qualité de Commissaire aux Comptes, pour l'exercice de leur mandat;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'Associé Unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: S. Boutharouite et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 6 janvier 2009. LAC/2009/378. Reçu soixante-quinze euros, Eur 75.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009019015/5770/92.

(090019339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 96.848.

Le bilan clos au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/01/2009.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA s.à r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009018424/1652/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10889. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Powertrain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 111.289.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of December.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

"GEARBOX S.à r.l.", société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 110707, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

here represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address in Belvaux,

by virtue of a proxy, given on December 19, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "POWERTRAIN S. à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 180, rue des Aubépines L-1145 Luxembourg, registered with the Luxembourg

Trade and Companies Register under the number B 111289, incorporated pursuant to deed of the undersigned notary on 4 October, 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 279 on February 8, 2006. The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on January 12, 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 885 on May 5, 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to approve the resignation of Mr. Carlo SOORS as C manager of the Company. The sole partner decides to give full and entire discharge to the resigning manager.

Second resolution

The sole partner decides to amend Article 12 A) and B) of the Articles of Incorporation to be read as follows:

" Art. 12.

A) The Company shall be managed by a board of managers consisting of five managers, unless a shareholders' general meeting resolves upon an increase or decrease of the number of managers. The number of managers cannot exceed eight.

B) The general meeting of the shareholders shall appoint:

a) two managers called A Managers;

b) one manager called B Manager; and

c) two other managers appointed by the general meeting of shareholders who shall have their private or professional residence in the Grand Duchy of Luxembourg and which shall be called E Managers.

In addition, the A Managers are entitled to appoint two observers who shall be convened in the same manner as the managers to any board meeting and who shall have the right to attend such board meeting without any voting rights."

Whereof the present deed is drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

"GEARBOX S. à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois de Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110707, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée, avec adresse professionnelle à Belvaux,

en vertu d'une procuration, donnée le 19 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Laquelle comparante est l'associée unique de "POWERTRAIN S. à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 111289, constituée suivant acte reçu par le notaire sous-signé en date du 4 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 279 du 08 février 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 13 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 885 du 5 mai 2006.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Carlo SOORS comme gérant C de la société. L'associé unique décide de donner décharge pleine et entière à son gérant démissionnaire.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 A) et B) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 12.

A) La Société sera gérée par un conseil de gestion comprenant cinq gérants, à moins qu'une assemblée générale des associés ne décide d'augmenter ou de réduire le nombre de gérants. Il ne peut pas y avoir plus de huit gérants.

B) L'assemblée générale des associés nommera:

a) deux gérants appelés Gérants A;

b) un gérant appelé Gérant B; et

c) deux autres gérants nommé par l'assemblée générale des associés qui auront leur résidence privée ou professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg et qui seront appelés Gérants E.

En outre, les Gérants A auront le droit de nommer deux observateurs qui seront convoqués de la même manière que le sont les gérants à tous conseil de gérance et qui auront le droit d'assister à de tels conseils de gérance sans aucun droit de vote."

DONT ACTE, fait et Passé à Belvaux, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15947. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 FEV. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009019024/239/92.

(090019542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Lux Floor S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Capital social: EUR 31.036,27.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 18.017.

Les comptes de liquidation du 27 août 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Pour LUX FLOOR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009018425/4933/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10783. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Lux Floor S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Capital social: EUR 31.036,27.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 18.017.

Les comptes annuels pour l'année se terminant le 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Pour LUX FLOOR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009018426/4933/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10782. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Nais Fund of Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.301.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 24 novembre 2008

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Arnaud Christiaens, Alain Léonard, Jean-Michel Rocchi et Pierre Delandmeter en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009,
2. de réélire KPMG Sàrl en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Pour Nais Fund of Funds

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009018611/34/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09362. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

NobisLux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 41.379.

—
Auszug aus dem Umlaufbeschluss des Verwaltungsrates vom 03.12.2008

Hiermit wird angezeigt, dass Herr Rainer Helms am 30.07.2008 von seinem Amt als Verwaltungsrat der NobisLux SICAV zurückgetreten ist.

Der Verwaltungsrat der NobisLux SICAV ernennt Herrn Jürgen Kühn, geboren am 12. August 1963 in Aachen zum neuen Verwaltungsrat der Gesellschaft. Seine Amtszeit endet mit der Amtszeit der anderen Verwaltungsratsmitglieder, das heißt am Tage der Generalversammlung, die über das am 30.09.2008 endende Geschäftsjahr entscheidet.

Die Zustimmung der CSSF zum heutigen Datum liegt vor.

Folgende Personen sind nunmehr im Verwaltungsrat der NobisLux SICAV:

- Ernst-Wilhelm Münster

- Erik Klapperich

- Jürgen Kühn, geb. am 12.08.1963 in Aachen, Deutschland mit beruflichem Wohnsitz: 2 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Zum Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 04.12.2008.

Für gleichlautenden Auszug

Meinert Riessen / Harald Strelen

Head of Legal & Compliance / Legal & Compliance

Référence de publication: 2009018576/1290/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04805. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Fiparmed Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 73.555.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009018439/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00361. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Manova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 124.933.

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "MANOVA S.A." (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 124.933, constituée suivant acte notarié dressé en date du 21 février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 816 du 08 mai 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de quatre millions neuf cent soixante-trois mille euros (EUR 4.963.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-sept mille euros (EUR 37.000,-) à un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) par l'émission de quarante-neuf mille six cent trente (49.630) nouvelles actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et à libérer intégralement par un apport en nature.

2.- Changement d'administrateurs;

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quatre millions neuf cent soixante-trois mille euros (EUR 4.963.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-sept mille euros (EUR 37.000,-) à un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) par l'émission de quarante-neuf mille six cent trente (49.630) nouvelles actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription et Libération

Les quarante-neuf mille six cent trente (49.630) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par "LAUREN BUSINESS LIMITED", société ayant son siège social à P.O. Box 3161 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici valablement représentée par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, pour vingt-quatre mille huit cent quinze actions (24.815) et par "EMERALD MANAGEMENT S.A.", société ayant son siège social à P.O. Box 3161 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici valablement représentée par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, pour vingt-quatre mille huit cent quinze actions (24.815).

Les actions souscrites sont entièrement libérées par l'apport de deux cent (200) actions de la société anonyme de droit luxembourgeois "MEDIA TRAVEL S.A.", ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (c.à.d. 16% du capital social, qui ensemble avec les 84% du capital social acquis antérieurement lors d'un achat par la Société de mille cinquante (1.050) actions, approuvé par une assemblée générale extraordinaires des actionnaires, tenue sous seing privé à la date du 1^{er} décembre 2008, résulte dans la détention de 100% du capital social émis de la société "MEDIA TRAVEL S.A.").

Les actions ainsi apportées sont évaluées à la somme de quatre millions neuf cent soixante-trois mille euros (EUR 4.963.000,-)

Un rapport a été établi par Monsieur Dominique Ransquin, réviseur d'entreprises, Luxembourg, le 18 décembre 2008, conformément à l'article 26-1 de la loi concernant les sociétés commerciales contenant la conclusion suivante:

Conclusion:

"Sur base des contrôle effectués, rien n'est venu à notre attention qui puisse nous amener à estimer que la valeur estimée de EUR 4.963.000 de 200 actions MEDIA TRAVEL à apporter n'est pas au moins égale à 49.630 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune de MANOVA S.A. à émettre en contrepartie."

Le prédit rapport sera annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La preuve de la propriété des actions apportées et le transfert des mêmes actions au profit de la Société a été rapportée au notaire soussigné par le registre des actionnaires de la société "MEDIA TRAVEL S.A.".

Les souscripteurs garantissent que les actions apportées à la Société sont libres de tous privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais le teneur suivante:

Art. 3. 1^{er} alinéa. "Le capital social de la Société est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune."

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la démission de Messieurs Christophe BLONDEAU, Romain THILLENIS et Nour-Eddin NIJAR de leur mandat d'administrateur et leur donne décharge. L'assemblée décide de nommer, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Madame Brigitte DENIS, expert comptable, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,
- Monsieur Julien DIDIERJEAN, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,
- Monsieur Jean-Philippe ROCH, expert fiscal, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Frais et Dépenses

Toutes les conditions prévues par l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, ont été respectées afin d'exempter l'apport susmentionné du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement quatre mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux parties comparantes, connus du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEAU, C. DETREMBLEUR, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15950. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

19951

Belvaux, le 02 FEV. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009019029/239/96.

(090019540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Comptoir Foncier du Grund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 107.123.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «COMPTOIR FONCIER DU GRUND», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 décembre 2008, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 janvier 2009. Relation: EAC/2009/196.

- que la société «COMPTOIR FONCIER DU GRUND S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 5, rue Aldringen L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 107.123,

constituée suivant acte notarié du 22 mars 2005 et publié au Mémorial C numéro 788 du 5 août 2005, au capital social de trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune,

se trouve à partir de la date du 30 décembre 2008 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 18 décembre 2008 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009019269/239/30.

(090019119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

ArcelorMittal Research & Development, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.790.

—
Extrait du procès-verbal d'une Assemblée générale tenue extraordinaire le 4 décembre 2008

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Christian Schiltz, commissaire.

L'Assemblée générale décide de nommer comme nouveau commissaire Madame Tamara van der Hoff, avec adresse professionnelle au 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Madame van der Hoff est nommé pour une période de six (6) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Egbert Jansen / Paul Perdang

Référence de publication: 2009018487/571/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06139. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

M.Y. Healthcare Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 69.353.

Suite à la démission de Monsieur Malcom Stuart Ward, Monsieur Ward est révoqué de son poste d'administrateur avec effet au 22 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associé, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009018488/7262/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08557. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Alcyone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.309.

L'an deux mille huit, le trois décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALCYONE S.A.", ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 114.309, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 941 du 13 mai 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Umberto CERASI; Sous-Directeur de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nicoletta LEONE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Dominique RANSQUIN, Réviseur d'Entreprises, demeurant au 25, rue de Remich, L-5250 Sandweiler.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise..

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: U. CERASI, R. UHL, N. LEONE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 décembre 2008. Relation: LAC/2008/48999. Reçu douze euros (12, €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009018843/211/61.

(090019639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Sina International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 39.876.

—
EXTRAIT

Les administrateurs Madame Gabriele SCHNEIDER et Messieurs Pierre SCHMIT et Jean PIRROTTE ainsi que le commissaire aux comptes, DIRILOU S.A.R.L., ont démissionné avec effet immédiat.

Le siège social auprès de International Corporate Activities, Intercorp S.A. est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Pour extrait conforme

INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, INTERCORP S.A.

Signature

Référence de publication: 2009018489/535/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09590. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

The Four Plus (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.717.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 décembre 2008 que Monsieur Antonio Danelon, comptable, avec adresse professionnelle à CH-6901 Lugano, Via Serafino Balestra, 27, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Gianluigi Ferrario, démissionnaire et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuaire qui se tiendra en l'an 2009.

Les pouvoirs d'administrateur-délégué de Monsieur Ferrario sont également annulés avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2009018490/535/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05186. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Ulysses Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 156.472.728,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.646.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Parcom Buy Out Fund II B.V.

dont l'adresse est désormais la suivante:

Schiphol Boulevard 375, NL-1118, BJ Schiphol Airport, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

ULYSSES LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009019036/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10297. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Consultance Design & Développement Informatique s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 50.

R.C.S. Luxembourg B 68.387.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 03/02/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009018536/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2009, réf. DSO-DA00105. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090018782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

ASTREE, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg F 557.

AUFLÖSUNG

Bericht der Generalversammlung vom 11/04/2008 /19h00

So ist die Entscheidung des Verwaltungsrat die ASBL ASTRÉE (Registemummer: F557) auf zu lösen. Der Verwaltungsrat hat einstimmig beschlossen das Herrn Lee Michel BASEGGIO die freiwillige Liquidation machen soll.

gz. Am 08.05.2008.

Unterschrift

Der Verwaltungsrat der Präsidenten National

Référence de publication: 2009018505/4102/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08781. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Satisfactory, Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 41.603.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 23 janvier 2009 que:

L'assemblée a réélu aux postes d'administrateurs pour une durée allant jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2009:

Madame Ulla MATTILA, née le 27/08/1959, à Vaasa (Finlande), demeurant à B-1180 Bruxelles, 15/9, avenue Château de Walzin,

Monsieur Tevfik BULDUK, né le 10/03/1961 à Dereköy (Turquie), demeurant à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert,

Monsieur Patrick WEINACHT, juriste, né le 19/12/1953 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis.

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour une durée allant jusqu'à l'assemblée ordinaire qui se tiendra en 2009:

BS Consulting S.A., établie et ayant son siège social au 84, Grand-Rue à L-1660 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 45.486.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009019030/1161/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10801. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Petroleum Resources Holding A.G. Luxembourg, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 22.319.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 avril 2008

- les mandats des Administrateurs et des Administrateurs-Délégués sont reconduits pour une durée de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014 de:

* Monsieur Tom Meganck, employé privé, résidant professionnellement au 156 rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg

* Monsieur Jan Van Holsbeeck, employé privé, résidant professionnellement au 156 rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg

* Plaza Management Overseas S.A., BVI, avec siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, représentée par son représentant permanent Monsieur Edgar Reijtenbagh.

- le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 21 avril 2008.

Certifié sincère et conforme

PETROLEUM RESOURCES HOLDING A.G. LUXEMBURG

Signature

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2009019207/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03334. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

BI-Invest Compartment Fund, SICAV SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.312.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of January 2009,
before Us, Maître Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of BI-Invest Compartment Fund, SICAV SIF (the Company), a partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a notarial deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 5 December 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Johan Terblanche, attorney at law, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary, Marjorie André, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Maren Stadler, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. All of the shareholders are present or represented, and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. The said attendance list shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the one (1) Management Share and fifty-even thousand eight hundred and thirty and ninety-seven fractions (57,830.97) of A Shares of the Company, representing the entire share capital of the Company of an amount of fifty-seven million eight hundred and thirty-one thousand nine hundred and seventy euro (EUR 57,831,970.-) are represented at the present extraordinary general meeting and that the Meeting can validly decide on all items included in the agenda and which are known to the shareholders.

III. The agenda of the Meeting is the following:

(1) amendment of articles 13.3 d) and 31.3 and adding of articles 27.6 and 27.7 of the articles of association of the Company (the Articles).

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to amend article 13.3 d) of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"13.3 d) If it receives redemption requests in excess of such percentage of the Net Asset Value of the relevant Compartment, Series, Class or Sub-Class as determined in the relevant Compartment Specifications; or"

The Meeting resolves to amend article 31.3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"31.3 If the Custodian wishes to retire, the General Partner will use its best endeavors to find a successor custodian bank within two months of such retirement. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian with 90 days written notice but will not remove the Custodian unless and until a successor custodian has been appointed in to act in its place."

The Meeting resolves to add the following articles 27.6 and 27.7 to the Articles:

"27.6 In addition to the above, should the capital of the Company fall below two thirds of the minimum required capital, an extraordinary general meeting of Shareholders must be convened to consider the dissolution of the Company. Any decision to liquidate the Company must be taken by a majority of the Shares present or represented at the meeting.

27.7 Where the capital falls below one quarter of the minimum capital, the General Partner must convene an extraordinary general meeting of Shareholders to decide upon the liquidation of the Company. At that meeting, the decision to liquidate the Company may be taken by Shareholders holding together one quarter of the Shares present or represented."

There being no further business on the agenda, the Chairman closed the meeting.

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of office, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuvième jour du mois de janvier.

Par-devant Nous, Maître Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de BI-Invest Compartment Fund, SICAV SIF (la Société), une société en commandite par actions, constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée par un acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 décembre 2008, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours.

L'Assemblée est présidée par Johan Terblanche, attorney at law, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Marjorie André, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Maren Stadler, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Tous les actionnaires sont présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence qu'une (1) Action de Commandité et cinquante-sept mille huit cent trente virgule quatre-vingt-dix-sept (57,830.97) Actions de Catégorie A, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de cinquante-sept millions huit cent trente et un mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 57,831,970) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(1) Modification des articles 13.3 d) et 31.3 et ajout des articles 27.6 et 27.7 des statuts de la Société (les Statuts).

Après avoir exposé et reconnu exacts les faits exposés par l'Assemblée, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier l'article 13.3 d) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"13.3 d) Elle reçoit des demandes de remboursement dépassant un tel pourcentage de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment, de la Série, Classe ou Sous-Classe concerné; ou"

L'Assemblée décide de modifier l'article 31.3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"31.3 Si le Dépositaire désire se retirer, l'Associé Gérant Commandité s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de quatre-vingt dix jours à compter de l'effectivité de ce retrait. L'Associé Gérant Commandité pourra dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra pas révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé."

L'Assemblée décide d'ajouter les articles 27.6 et 27.7 des Statuts qui auront la teneur suivante:

"27.6 Au cas où le capital de la Société tombe en deçà des deux tiers du capital minimum requis, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires doit être convoquée pour envisager la dissolution de la Société. Toute décision de liquider la Société doit être prise par une majorité des parts présentes ou représentées lors de l'Assemblée.

27.7 Au cas où le capital tombe en deçà du quart du capital minimum requis l'Associé Gérant Commandité doit convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires pour décider de la liquidation de la Société. Lors de cette assemblée, la décision de liquider la Société doit être prise par des actionnaires détenant ensemble un quart des parts présentes ou représentées."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Estimation des frais

Le montant cumulé des frais, avances, honoraires ou dépenses, sous quelque forme que ce soit, qui sera payé par la Société ou qui lui sera refacturé à raison de cet acte, est estimé approximativement à mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est dressé en anglais, suivi d'une version en langue française. Sur requête desdites parties comparantes et en cas de discordances entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Terblanche, M. André, M. Stadler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 janvier 2009. LAC/2009/2606. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009019001/5770/119.

(090019551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Telefashion & More S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7533 Mersch, 13, place de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 68.212.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend acht, den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Camille MINES, mit dem Amtssitz in Capellen,

IST ERSCHIENEN:

Herr Raymond BRAUN, Buchhalter, wohnend in Mersch,

handelnd im Namen von Frau Angelika HOBBLER, Kauffrau, geboren in Beuel (Deutschland), am 18. September 1964, wohnend in D-40882 Ratingen, Nelkenweg 9,

auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht vom 11. Dezember 2008, welche Vollmacht, vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgende Erklärungen zu dokumentieren:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "TELEFASHION & MORE, S. à r.l.", mit Sitz in L-7533 Mersch, 13, Place de l'Eglise, R.C.S Luxemburg Sektion B Nummer 68.212.; wurde gegründet gemäss Urkunde des damals in Mersch amtierenden Notars Edmond SCHROEDER, am 13. Januar 1999, veröffentlicht im Memorial C Nummer 254 vom 12. April 1999.

2.- Das Gesellschaftskapital beträgt fünf hundert tausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF) und ist eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile von je ein tausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF). Es hat keine Umwandlung des Stammkapitals in Eurowährung stattgefunden. Alle Anteile werden von der Vollmachtgeberin, Frau Angelika HOBBLER, gehalten.

3. Gemäss Urkunde des damals zu Mersch amtierenden Notars Henri HELLINCKX vom 17. Februar 2005, veröffentlicht im Memorial C Nummer 689 vom 13. Juli 2005, wurde Herr Raymond BRAUN, vorbenannt, zum Liquidator bestimmt.

4.- Die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft werden während mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz aufbewahrt.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr acht hundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE aufgenommen in Capellen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Braun, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 30 décembre 2008, Relation: CAP / 2008 / 3989. Reçu douze euros, 12,- €

Le Releveur (signé): I. Neu.

Für gleichlautende Abschrift.

Capellen, den 26. Januar 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009019637/225/43.

(090020785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Satine International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 108.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019115/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08552. - Reçu 36,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090019453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

**Dewnos Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Dewnos Investments S.A.).**

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.983.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of January.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the société anonyme, DEWNOS INVESTMENTS S.A., (the "Company") with registered office at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, listed in the Luxembourg Trade and Company Register with the number B 116.983, incorporated in accordance with a deed received by notary Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 7 June 2006, published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, number N° 1528 of 10 August 2006.

The articles of the Company have not been modified since.

The meeting was opened under the chairmanship of Mr Eric GILSON, private employee, with professional address in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

The chairman appointed as secretary of the meeting Mrs Corinne PEYRON, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Muriel TRAP, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The board thus constituted noted that all the shareholders representing the totality of the share capital were present or represented by proxy, as shown by an attendance list attached hereto and signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies.

The said list shall remain attached to these minutes so that they may be submitted together for the formalities to be undertaken by the Registration Department.

All the shareholders present or duly represented stated that they waived the requirement for specific advance notification of the meeting and considered that they were duly convened to have received full knowledge of the agenda which was worded as follows:

1. Change of the legal form of the Company from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée).
2. Acceptation of the resignation of the directors and of the statutory auditor of the Company
3. Nomination of the board of managers for an unlimited period.
4. Subsequent restatement of the Company's articles of association.
5. Allocation of the shares of the public limited liability company (société anonyme) to the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée).
6. Miscellaneous.

The Chairman then put the various motions to the vote and the meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to change the Company's legal form from a public limited liability company into a private limited liability company without discontinuity of its legal personality, with effect as of January 16th, 2009.

Second resolution

The meeting resolved to accept the resignation of the directors José Correia, Géraldine Schmit and Christophe Davezac as well as of the statutory auditor of the Company, WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES with effect on 16 January 2009 and grant them full and entire discharge for their mandate.

Third resolution

The meeting resolved to nominate with immediate effect and for an unlimited duration the following persons as managers who will form the board of managers:

- Mister Eric GILSON, private employee, born on September 25, 1971 in Libramont (B), residing professionally in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
- Mister Christian TAMISIER, lawyer, born on 24 April 1961 in Geneva (CH), residing professionally in CH-1205 Geneva, 8, rue St.Léger.

Fourth resolution

The meeting resolved to restate the Company's articles of association as follows:

Art. 1. Form. There exists a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

Art. 2. Name. The Company exists under the name of "DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l."

Art. 3. Object. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary or fellow subsidiary or any other company associated in any way with the Company or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly with all transactions as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31.000) represented by one thousand (1.000) share-quotas with a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share-quota entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of share-quotas. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of share-quotas must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of share-quotas.

10.1. Transfer of share-quotas when the Company is composed of a single shareholder.

The single shareholder may transfer freely its share-quotas.

10.2. Transfer of share-quotas when the Company is composed of several shareholders:

The shares-quotas may be transferred freely amongst shareholders.

The share-quotas can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of share-quotas must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Board of Managers. The Company is managed by a board of managers composed of two (2) members at least who need not be members of the Company.

The managers are elected by the general meeting of the shareholders which shall determine their number, remuneration and term of office.

The managers are elected by vote of majority of the present or represented shareholders.

Any manager may be removed with or without cause (ad nutum) by the general meeting of the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders by decision of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the Board of Managers. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 15. Powers of the Board of Managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the board of managers.

Art. 16. Representation of the Company - Delegation of Powers. In all circumstances, the Company is validly bound by the sole signature of one manager.

The board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 17. Representation of the Company in Legal Proceedings. In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

Art. 18. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 19. General meeting of shareholders.

19.1. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 20. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 22. Balance - Sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 23. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (a) Interim accounts are established by the board of managers,
- (b) These accounts show a profit including profits carried forward,
- (c) The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
- (d) The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 24. Dissolution, Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the

general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws."

Fifth resolution

The Meeting states that the public limited liability company (société anonyme) changed into a private limited liability company (société à responsabilité limitée) has a capital of thirty-one thousand euros (EUR 31.000.-), divided into one thousand (1.000) shares with a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) each. This share capital has been entirely subscribed and been fully paid up when incorporated or when the share capital has been raised from time to time, which was stated and certified by the notary then acting.

The share capital is adapted to the laws which governs the private limited liability company and is maintained to the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31.000.-), divided into one thousand (1.000) share-quotas with a par value of thirty-one euros (EUR 31.-) each.

All the shares are issued in the name of their owner and will be registered in the register kept at the registered office of the Company.

The share-quotas issued by conversion of the former shares stay attributed to the shareholders in the same proportions as they were before:

EVEROCK S. à r.l.	1.000 share-quotas
Total:	1.000 share-quotas"

There being no further business the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le seize janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme, DEWNOS INVESTMENTS S.A., (la "Société") ayant son siège social à 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.983, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1528 du 10 août 2006.

Les statuts de ladite société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric GILSON, employé privé, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PEYRON, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Muriel TRAP, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée "ne varietur" par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Modification de la forme sociale de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée.
2. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société.
3. Nomination du conseil de gérance pour une durée indéterminée.
4. Refonte intégrale des statuts de la Société.
5. Attribution des actions de la société anonyme aux associés de la société à responsabilité limitée.
6. Divers.

Le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la forme de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée sans discontinuité de sa personnalité juridique, avec effet au 16 janvier 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs José Correia, Géraldine Schmit et Christophe Davezac ainsi que du commissaire aux comptes WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES avec effet au 16 janvier 2009 et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée les personnes suivantes en tant que gérants et qui formeront le conseil de gérance:

- Monsieur Eric GILSON, employé privé, né le 25 septembre 1971 à Libramont (B), demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
- Monsieur Christian TAMISIER, avocat, né le 24 avril 1961 à Genève (CH), demeurant professionnellement à CH-1205 Genève, 8, rue St.Léger.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts, pour leur conférer la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination sociale "DEWNOS INVESTMENTS S.à.r.l."

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec toutes les transactions pré-décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31.-) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

10.1. Cession en cas d'un associé unique:

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés:

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Conseil de Gérance. La Société est administrée par un conseil de gérance composé de deux (2) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société.

Les gérants sont élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les gérants sont élus à la majorité des votes des associés présents ou représentés.

Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif (ad nutum) à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où le poste d'un gérant devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale par décision du conseil de gérance.

Art. 14. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 16. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs. La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant.

Le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 17. Représentation de la Société en Justice. La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

Art. 18. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés.

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

19.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 20. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 21. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 23. Répartition des bénéfices. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- (a) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
- (b) ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
- (c) la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
- (d) le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Art. 24. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 25. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur."

Cinquième résolution

L'assemblée constate que la S.A. transformée en S. à r.l. comporte un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) actuellement divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31.-) chacune. Ce capital a été entièrement souscrit et libéré à sa constitution respectivement lors des augmentations qui sont intervenues par après, ce qui a été chaque fois dûment constaté et certifié exact par les notaires qui étaient instrumentant à ces occasions.

Le capital social est adapté à la loi qui régit les S. à r.l. et est maintenu à la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31.-) chacune.

Toutes les parts sociales sont émises au nom de leur propriétaire et sont inscrites dans le registre des parts sociales tenu au siège de la Société.

Les parts sociales ainsi créées par conversion d'actions restent attribuées aux actionnaires dans les mêmes proportions qu'elles ne le furent, à savoir:

EVEROCK S. à r.l.	1.000 parts sociales
Total:	1.000 parts sociales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants une version anglaise des statuts a été établie, à la requête des mêmes personnes il est décidé, qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Gilson, C. Peyron, M. Trap et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 janvier 2009. LAC/2009/2813. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009019511/5770/438.

(090020799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Metalfar International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.294.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme METALFAR INTERNATIONAL S.A., R.C.S. No. B 61.294 constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 1997, publié au Mémorial, Série C no 51 du 22 janvier 1998. La société a été transformée en société anonyme par acte du même notaire en date du 2 avril 1998, publié au Mémorial, Série C no 490 du 3 juillet 1998. Les statuts furent modifiés à plusieurs reprises par acte reçu du même notaire et en dernier lieu en date du 9 avril 2001, publié au Mémorial, Série C no 1007 du 14 novembre 2001.

La séance est ouverte et présidée par Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg - 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit scrutateurs Monsieur Mario DA SILVA et Mademoiselle Marie DOSSMANN, tous deux employés privés avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve.

Monsieur le président expose:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les soixante six (66) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500.- €) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente trois

mille euros (33.000,- €) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social par apport en espèces.
2. Souscription des actions nouvelles.
3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société.
4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de monsieur le président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social se chiffrant actuellement à TRENTE TROIS MILLE EUROS (33.000,- €), représenté par SOIXANTE-SIX (66) actions de CINQ CENTS EUROS (500,- €) chacune, de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,- €) par l'émission de QUATRE CENTS (400) ACTIONS NOUVELLES d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (500,- €) chacune, pour le porter à DEUX CENT TRENTE-TROIS MILLE EUROS (233.000,- €) représenté par QUATRE CENT SOIXANTE-SIX (466) ACTIONS d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (500,- €) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire accepte la souscription des actionnaires existants aux actions nouvelles émises de manière suivante:

- | | |
|---|-------------------|
| 1) Augusto RUFFO DI CALABRIA 63 actions existantes plus 382 actions nouvelles au total | 445 actions |
| 2) Irma Cristiana WINDISCH GRAETZ 3 actions existantes plus 18 actions nouvelles au total | <u>21 actions</u> |
| Total: | 466 actions |

Les souscripteurs déclarent souscrire l'intégralité des actions émises et déclarent avoir intégralement libérer les actions ainsi nouvellement souscrites par un versement en espèces à la Société.

La preuve de la libération est prouvée par un certificat de blocage émis par une Banque de la Place de Luxembourg.

Ledit certificat restera annexé aux présentes.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier par conséquent l'Article cinq, alinéa 1^{er} des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à DEUX CENT TRENTE-TROIS MILLE EUROS (233.000,- €) représenté par QUATRE CENT SOIXANTE-SIX (466) ACTIONS d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (500,- €) chacune"

Le reste de l'article cinq reste inchangé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Schneider, P. Schmit, M. Da Silva, M. Dossmann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2009. LAC/2009/3305. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009019747/5770/69.

(090020215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.